

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

COUR D'APPEL DE VERSAILLES

Versailles, le 9 mai 2022

PARQUET GÉNÉRAL

Le procureur général

à

Monsieur Régis RAVAT

2811 chemin de St Paul / Parc Louis Riel

30129 MANDUEL

OBJET : Contestation par M. Régis RAVAT pour l'Association Francophonie Avenir d'une décision de classement sans suite.
Faits : Publicité mensongère, information du consommateur.
Procédure n° 21151000438

RÉFÉRENCE: N/Réf. : Pôle action publique – PLF/AF– B9 2022/00522

Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre recours en date du 3 mai 2022, contre la décision de classement sans suite de Monsieur le procureur de la République près le tribunal judiciaire de Nanterre dans la procédure citée en objet. Vous serez informé de ma décision à l'issue de l'instruction de votre recours.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

P/le procureur général

